

Rapport annuel

COMMUNE D'AUBIGNOSC

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice **2015** présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2015**

JUIN 2016

Annexe à la délibération n°23/2016 du 16 juin 2016

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	RESSOURCES EN EAU.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION.....	7
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE</b> .....	<b>8</b>
■	QUALITE DE L'EAU.....	8
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	8
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	9
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	10
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE</b> .....	<b>11</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	11
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	11
■	ETAT DE LA DETTE.....	11
■	AMORTISSEMENTS REALISES.....	11
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	11

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable. Son puits de captage est indépendant et la commune est autonome pour son réseau de distribution d'eau potable

La commune adhère au service Syndicat mixte d'adduction d'eau potable Durance-plateau d'Albion mais elle n'achète pas d'eau au SMAEP.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

570 habitants

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 23 juillet 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 22 juillet 2025.

Avenant au contrat : *sans objet*

Avenant n°	Date	Objet

### ■ RESSOURCES EN EAU

#### ● Volumes produits

Ouvrage	Production 2015 [m³]	
	Année civile	Période de relèvement
Puits "Présidents" AUBIGNOSC Prélèvement en nappe souterraine	64869	57233
<b>Total produit [m³]</b>	<b>64 869</b>	<b>57233</b>

#### Nombre d'abonnements

Abonnements	2015
Nombre d'abonnements domestiques	326
Nombre d'abonnements non domestiques	0
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>326</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2015
Volume produit	57233
Volume importé	0
Volume exporté	0
Volume mis en distribution	64 869
Volume vendu aux abonnés domestiques	41 057
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0
Volume total vendu aux abonnés	41 057

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 126 m<sup>3</sup> par an en 2015 (144 m<sup>3</sup> en 2014).

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2015
Linéaire du réseau hors branchements en km	16.266

## ■ DEPLOIEMENT TELERELEVE

Le déploiement du dispositif de télérelève est en place et suivi depuis juillet 2014.

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés (Agence de l'Eau).

Le service est assujetti à la TVA (5.5 % en 2014)

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

Pour la collectivité :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Pour la sté des Eaux de Marseille :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (par tranche progressive)

Pour l'Agence de l'Eau :

- Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2015	1er janvier 2016
Redevance de pollution domestique	0.29	0.29

- Redevance de prélèvement sur la ressource en eau

La redevance de prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2015	1er janvier 2016
Redevance de prélèvement sur la ressource en eau	0.03	0.01

# Commune d'AUBIGNOSC

EAU POTABLE

2015

Tarif domestique Commune

## ■ LE PRIX DE L'EAU (y compris Redevances Agence de l'Eau)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janv.2016	1 <sup>er</sup> janv.2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Abonnement ordinaire * le m <sup>3</sup>	20,36	20.38	-0.10 %
		T1 0,570	0.571	-0.18 %
		T2 0.6920	0.6930	-0.14 %
		T3 0.8450	0.8460	-0.12 %
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Abonnement ordinaire * le m <sup>3</sup>	45.74	45.74	0
		0.40	0.40	0
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0.01	0.03	-66.66 %
	Redevance de pollution domestique	0.29	0.29	0
	TVA	5.5 %	5.5 %	0

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

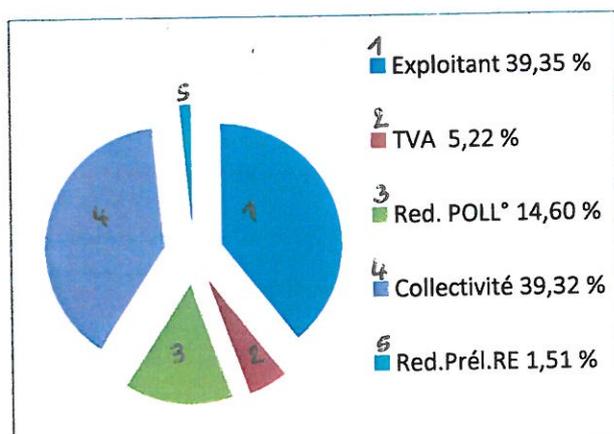
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janv.2016	1er janvier 2015	Variation en %
Exploitant	93.64	93.78	-0.15
Collectivité	93.74	93.74	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1.20	3.60	-66.66 %
Redevance de pollution domestique	34.80	34.80	0
TVA	12.29	12.43	-1.13 %
Total [€ TTC]	235.69	238.35	-1.12

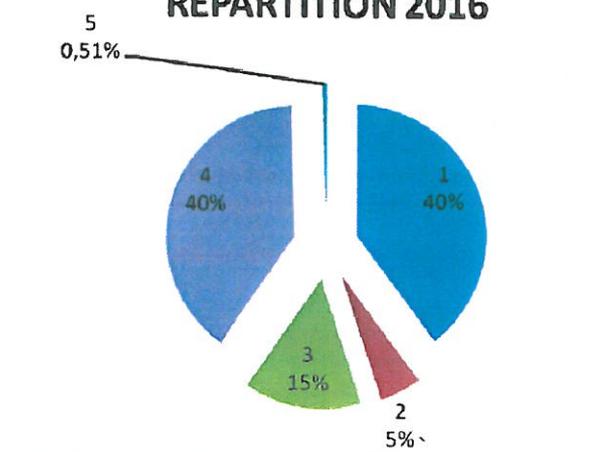
**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :**

**1.99 €/m<sup>3</sup>**

### REPARTITION 2015



### REPARTITION 2016



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- Recettes de l'exploitant

	2015
Recettes de vente d'eau	31 755

Autres recettes	
Pour compte de tiers (1)	38 939
Recettes liées aux travaux	3 724 €
Produits accessoires	2 478 €

<b>Total des recettes</b>	<b>76 896 €</b>
---------------------------	-----------------

- Recettes de la collectivité

Recettes de vente d'eau	2015
Surtaxes communales (1)	<b>28 055</b>

- *Pour information : Agence de l'Eau*

	2015
Redevance de prélèvement	
Redevance pollution domestique	
total	10 884

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés : 29		Nombre de prélèvements Non-conformes		% de conformité	
	ARS	SEM	ARS	SEM	ARS	SEM
Conformité bactériologique	15	14	0	0	100 %	100 %
Conformité physico-chimique	15	14	0	0	100 %	100 %

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
Puits "Présidents"

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral / projet
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

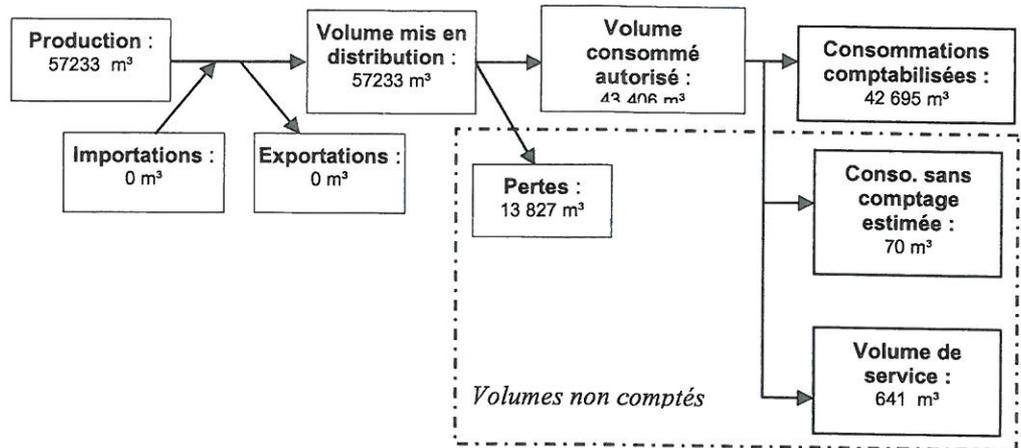
## CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007 indice de 0 à 120, modifié par arrêté du 02 décembre 2013

		nombre de points	points obtenus
<b>A/ PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
→	Existence de plan des réseaux de transport et de distribution mentionnant la localisation des principaux ouvrages	10	10
	Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée	5	5
<b>B / INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b>			
→	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des info cartographique et pour au moins 50% du linéaire total, les info sur les matériaux et diamètres des canalisations de transport et de distribution	5	5
	Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%	5	5
	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15	15
<b>C / AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b>			
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et s'il y a lieu les servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	0
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
→	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence d'un carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de pertes d'eau, leur date et la nature des réparations/travaux effectués.	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, renouvellement)	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins 50 % du linéaire et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>90</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires



### ■ PERFORMANCE DU RESEAU

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 70 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 641 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	75.84 %

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2.45 %

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2.33

### ■ RENOUVELLEMENT ET CREATION DES RESEAUX

	2015
Taux de renouvellement des réseaux en %	0
total	

Ce taux correspond au quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseau (hors branchements) renouvelé au cours des 5 dernières années par la longueur de réseau de l'année concernée.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES ET REALISES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

- NEANT

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

Cf. RPQS Assainissement	2015
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €
dont en capital	0,00 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015
Montant de la dotation aux amortissements	15 704.96 €
Montant amortissement subventions AEP	1 620.47 €

### ■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant des travaux ttc
SANS OBJET	